ARRÊTÉ
N° POL 2023-074

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

LE MAIRE DE MONNIÈRES,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L2213-28 ;
Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que sur le Maire peut prescrire ;
Considérant qu'il est nécessaire d'attribuer un numéro aux habitations ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Il est prescrit la numérotation suivante à Le Pâtis (voir plan ci-dessous)

Cadastre	N° de voie
YL 8	13 – 15 – 17 – 19 Le Pâtis

ARTICLE 2 : Le numérotage comporte, pour chaque rue, une série de numéro, à raison d'un numéro par immeuble caractérisé par l'entrée principale.

ARTICLE 3 : Le numérotage est matérialisé par l'apposition d'une plaque de préférence sur la façade de chaque maison au-dessus de la porte principale ou sur le mur de clôture ou à défaut sur ma boîte aux lettres.

ARTICLE 4 : En cas de changement de série de numérotage, les frais de renouvellement sont à la charge du budget communal.

ARTICLE 5 Les frais d'entretien et réfection du numérotage sont à la charge des propriétaires ; ceux-ci doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leur maison soient constamment nets et lisibles.

ARTICLE 6 Aucun numérotage n'est admis autre que celui prévu au présent règlement. Tout changement ne doit être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

ARTICLE 7 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera adressé à :
La Poste
Aux impôts (gestion cadastrale)
Aux SDIS
A orange
Au SIG de l'Agglo
Notifié aux intéressés

Qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

À Monnières, le 5 septembre 2023

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme
Pascal BOUTON

MAIRIE DE MONNIÈRES
LOIRE-ATLANTIQUE

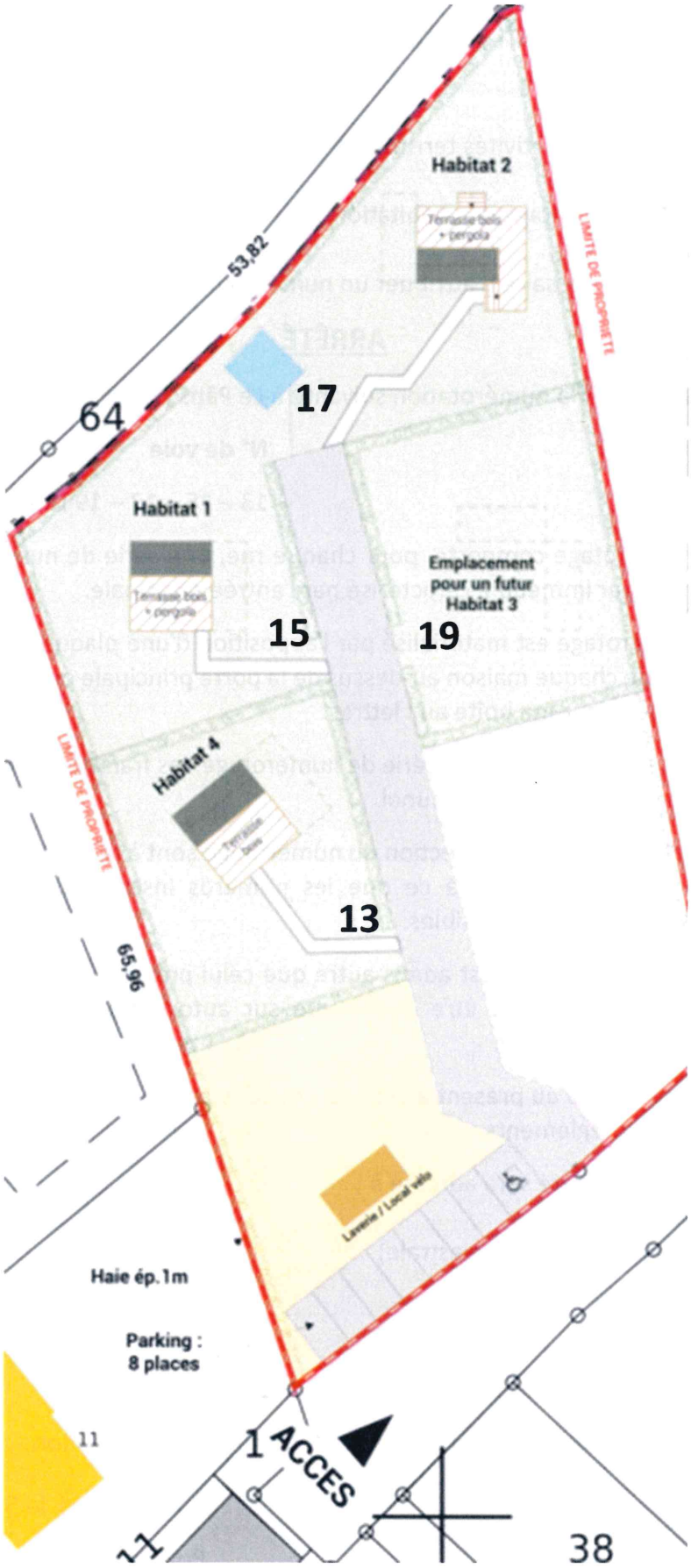
Habitat 2
Terrasse bois + pergola
LIMITE DE PROPRIETE
53,82
64
17
Habitat 1
Terrasse bois + pergola
Emplacement pour un futur Habitat 3
15
19
Habitat 4
Terrasse bois
13
LIMITE DE PROPRIETE
65,96
Lavelle / Local vélo
Haie ép.1m
Parking : 8 places
11
1 ACCES
38